



DECISION N°42/2026

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS NUMERIQUES AVEC LA MISSION VAL DE LOIRE

Le Maire de la Commune de Châteauneuf-sur-Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22 donnant la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, l'exercice d'attributions expressément précisées,

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL-19-2026 en date du 21 mars 2026 portant sur la délégation de pouvoirs donnés par le Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant qu'en application du cinquièmement de cette délibération, Madame le Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

COMPTE TENU de la mise en œuvre d'une exposition temporaire intitulée « Savoirs de Loire, patrimoine vivant » qui se tiendra du 11 avril 2026 au 3 janvier 2027 dans la salle d'exposition Annick de Fombelle, au musée de la marine de Loire.

VU l'intérêt de solliciter, pour les besoins de cette exposition, des prêts d'œuvres, d'objets et de documents auprès d'établissements patrimoniaux et des collectionneurs privés,

VU la convention de mise à disposition de documents numériques à titre gratuit, adressée par la Mission Val de Loire - Syndicat Mixte Interrégional, sise 49 boulevard Preuilly 37000 TOURS et représentée par Monsieur Alexandre THEBAULT, Président du Syndicat Mixte, convention relative à la mise à disposition d'une sélection de photographies, vidéos et sons co-produits ou commandités par la Mission Val de Loire, pour les besoins de l'exposition temporaire « Savoirs de Loire, patrimoine vivant »,

DECIDE

Article 1 : d'utiliser et diffuser, pour les besoins de l'exposition temporaire intitulée « Savoirs de Loire, patrimoine vivant », une sélection de photographies, vidéos et sons transmise par la Mission Val de Loire, et ce, à titre gratuit,

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de documents numériques et tous les documents s'y rapportant.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision.
Madame le Maire,

Pour copie conforme.
Fait à Châteauneuf-sur-Loire,
Le vingt-trois avril deux-mille-vingt-six
Madame le Maire,

Florence GALZIN
Signé par :
Florence GALZIN
Date : 28/04/2026
Qualité : Maire